

PRODUITS THÉRAPEUTIQUES « FRONTIÈRE » : QUE FAIRE ?

Laurence Schumacher¹, Sylvain Bertschy², Svenja Landweer³, Jeannette Goette³, Nicolas Widmer¹, Cédric Blatrie¹

¹Pharmacie des Hôpitaux de l'Est Lémanique (PHEL), Vevey, Suisse ; ²Hôpital Riviera-Chablais (HRC), Vevey, Suisse ; ³Institut für Spitalpharmazie (ISPI), Inselspital, Berne

INTRODUCTION

- ▶ Les pharmacies hospitalières suisses, contrairement aux françaises (PUI), ne sont pas tenues de gérer les produits thérapeutiques de type dispositif médical.
- ▶ Actuellement, les produits « frontière », à la limite entre médicament et matériel médical, sont souvent répartis arbitrairement entre la pharmacie (PH) et le magasin central (MC).



Le présent travail avait pour but de créer une collaboration entre ces deux entités complémentaires et d'améliorer la gestion de ces produits « frontière ».



MÉTHODES

- ▶ Création d'un groupe de travail composé du responsable des achats du matériel médical et de deux pharmaciens.
- ▶ Elaboration de la liste des produits « frontière » à l'aide du logiciel Opale®.
- ▶ Utilisation et développement de l'algorithme établi par la pharmacie de l'hôpital universitaire de Berne sur la base des codes assortiments hospINDEX¹.
- ▶ Consensus sur le partage des articles « frontière » lors de réunions communes
- ▶ En cas de doutes, les définitions légales d'un médicament et d'un dispositif médical ont été utilisées.

RÉSULTATS

CODES ASSORTIMENT	CLASSIFICATION	LIEU DE STOCKAGE	CODES ASSORTIMENT	CLASSIFICATION	LIEU DE STOCKAGE
01. - 05.	Médicaments enregistrés	Pharmacie	19.03.37.04 , 06, 08, 10	Matériels à insuline	Magasin central
06.20.01 - 04	Médicaments non enregistrés	Pharmacie	19.03.58.04, 19.03.61.12 19.03.73.08	Accessoires fournis avec médicament pour son administration	Pharmacie Magasin central
06.20.06	Spécialités avec ATC	Pharmacie Magasin central	19.03.67.01	Bas genoux et mollets A-D/chaussettes	Pharmacie
06.40 - 70	Spécialités non enregistrées	Pharmacie	19.05.35.06 - 07	Techniques médicales et diagnostics	Magasin central
06.90	Utilisations thérapeutiques	Pharmacie Magasin central	19.07.01.08	Aides laboratoire	Pharmacie
07	Sérums, vaccins, immunoglobulines	Pharmacie	19.07.06.66	Tests vaginaux	Pharmacie
08.01 - 02	Substances médicamenteuses Substances non médicamenteuses	Pharmacie Magasin central	20.02.04.01 - 07	Cosmétiques pour bébés	Magasin central
10.	Médicaments d'importation ou hosp.	Pharmacie	21.20.20.05 - 04	Aliments bébés et enfants	Pharmacie
19.01.07.14	Bandes de compression/sets	Magasin central	21.40.20.02-10, 21.40.90.02	Aliments spéciaux	Pharmacie
19.01.09.12 - 70	Compresses avec ATC ou composés thérapeutiques	Pharmacie Magasin central	21.60.20.24	Bourgeons/graines thérapeutiques	Pharmacie Cuisine
19.01.10.10, 19.01.19.03	Doigtiers, pansements pour les doigts	Magasin central	22.24.22.09, 22.24.13.06	Soins avec ATC ou indications thérapeutiques	Pharmacie Magasin central
19.01.19.26	Colles cutanées ou hémostatiques	Magasin central	22.24.04.03	Emplâtres anti-pression	Magasin central
19.01.22.06	Tampons imprégnés	Pharmacie	22.24.07.07	Démaquillants/nettoyants visage	Magasin central
19.01.28.02	Ouates hémostatiques et pansements	Pharmacie	22.24.13.05	Nettoyages pour les mains	Magasin central
19.03.13.02, 08	Désinfection des surfaces	Magasin central	22.24.13.06	Protections cutanées	Magasin central
19.03.13.04, 06	Désinfection de la peau, plaies et mains	Pharmacie	30.50.05.02	Médicaments vétérinaires	Pharmacie
19.03.19.04	Bouchons auriculaires	Magasin central	22.24.40.03	Protections solaires avec ATC	Pharmacie Magasin central
19.03.31.06	Accessoires pour injections	Magasin central	22.24.31.17	Soins pour prothèses dentaires	Magasin central

Figure 1: Algorithme décisionnel des produits « frontière »

✓ répondant au critère ✗ ne répondant pas au critère

- ▶ Identification de 165 produits « frontière » (125 PH et 40 MC).
- ▶ Reprise de 77 articles par MC et 36 par PH.
- ▶ Limitation: absence de certains codes assortiment dans l'algorithme.
- ▶ Solution: collaboration entre le service des achats et la pharmacie a permis un enrichissement de l'algorithme afin de l'utiliser sur une gamme élargie d'articles

CONCLUSIONS

- ▶ Les liens établis entre le service des achats et la pharmacie sont essentiels pour optimiser la gestion des produits thérapeutiques.
- ▶ Ceci permet une rationalisation des coûts ainsi qu'une amélioration de la prise en charge des patients.
- ▶ Dans ce contexte, un système de gestion informatique comportant des dénominations, références et, idéalement, un regroupement d'articles est primordial.